



UNC INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°132 – Décembre 2022 - uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

Éditorial

Votre *UNC Infos* s'attarde ce mois-ci sur le rendez-vous majeur que constitue la séquence du 4 au 6 février 2023 : conseil des départements, messe de fondation et ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, et journée des nouveaux présidents.

Je profite de cet éditorial pour vous souhaiter par avance un joyeux Noël et de très belles fêtes de fin d'année en famille et avec vos proches.

Bonne lecture et n'hésitez-pas à diffuser le plus largement possible cette lettre.

Xavier Pons
Directeur administratif

Agenda

Programme du 4 au 6 février 2023

L'année 2023 étant une année sans congrès, c'est une année où se tient le conseil des départements.

☛ Samedi 4 février

Conseil des départements, à l'École militaire ; accueil à partir de 8h30 (à confirmer), début de séance à 9h30 (à confirmer), fin 17h30.

Rappel : le déplacement des présidents ou de leur représentant est à la charge des départements.

☛ Dimanche 5 février

- 11h00, messe de fondation de l'UNC, en la cathédrale Saint-Louis des Invalides.
- 18h30, ravivage de la Flamme sous l'Arc-de-Triomphe.

☛ Lundi 6 février

Journée d'information des nouveaux présidents départementaux élus depuis le février 2021, à partir de 9h00 (lieu à déterminer).

Il s'agit d'une réunion de formation permettant de faire connaissance avec les services du siège national. Le surcoût du séjour à Paris est à la charge du siège national (2 nuits avec un plafond de 135€ pour une chambre et un petit déjeuner, et 3 repas à 35€), le transport restant à la charge des départements.

Voici la liste, non exhaustive à ce jour, des départements concernés : 01, 10, 12, 23, 24, 31, 2B, 50, 52, 61, 62, 64 groupe basque, 90.

Dès à présent, les intéressés sont invités à réserver cette journée.

Le coin des questions

Faut-il obligatoirement avoir combattu en AFN pour obtenir la médaille du djebel ? (suite)

- ☛ Une erreur s'est glissée dans le précédent numéro d'*UNC Infos*. Il n'est en effet pas nécessaire d'être ancien combattant en AFN pour se voir décerner cette médaille.

Service national universel – Comment obtenir un agrément pour proposer des missions d'intérêt général aux jeunes volontaires ?

- ☛ Il n'y a pas d'agrément pour les structures souhaitant accueillir un volontaire du SNU en mission d'intérêt général.
- ☛ Sont éligibles les structures publiques et organismes privés à but non lucratif portant un projet d'intérêt général. Les structures doivent s'inscrire dans chaque département concerné sur la plateforme SNU <http://admin.snu.gouv.fr/> pour proposer leur offre de missions d'intérêt général.
- ☛ Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) compétent vérifiera la recevabilité de cette inscription, en s'assurant des points suivants :
 - l'éligibilité de la structure proposant une mission ;
 - la qualité de la mission, et notamment, la thématique dans laquelle cette mission s'inscrit, le caractère d'intérêt général de la mission, l'intérêt de la mission pour le volontaire (notamment le fait d'être acteur du projet), la sécurité du volontaire ;
 - le suivi du volontaire tout au long de la mission par un tuteur identifié.
- ☛ A l'issue de cette vérification, le SDJES validera ou refusera le cas échéant l'offre de mission. Dans la positive, les volontaires SNU pourront alors candidater sur l'offre de missions.

Les associations affiliées peuvent-elles bénéficier d'un certain nombre de services de la part de l'UNC ?

- ☛ Il existe un modèle de convention d'affiliation (p.70 du manuel du responsable).
- ☛ Il précise que l'association affiliée bénéficiera des services du siège départemental et du siège national, notamment l'assurance responsabilité civile.
- ☛ Par ailleurs, les adhérents de cette association pourront être abonnés à *La Voix du Combattant*, pour le même montant que les adhérents de l'association départementale à laquelle ils se sont affiliés.
- ☛ Enfin, les colonnes de *La Voix du Combattant* seront ouvertes en tant que de besoin à cette association pour l'information de ses propres adhérents, selon des modalités à convenir avec la rédaction en chef.

Une question, un doute  consultez le manuel du responsable !

Porte-drapeau

Un arrêté du 21 novembre, publié au journal officiel du 1^{er} décembre, modifie l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif aux diplômes d'honneur de porte-drapeau.

Dans son article 1^{er}, cet arrêté précisait que le diplôme pouvait être décerné après 3, 10, 20 et 30 années de service.

Le nouvel arrêté publié le 1^{er} décembre précise que ce diplôme peut être décerné également après 40 et 50 ans de service.

Législation combattante

Demi-part fiscale – suite

Comme nous l'avions annoncé dans le numéro précédent, l'Assemblée nationale a adopté, lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances (PLF) pour 2023, un amendement qui a étendu le bénéfice de la demi-part fiscale aux conjoints survivants des anciens combattants décédés entre 60 et 65 ans. Cet amendement a été repris par le Gouvernement dans le texte final voté par l'Assemblée nationale.

Le PLF est maintenant examiné au Sénat.

Dans ce cadre, l'exécutif a décidé de prolonger cette évolution, **en étendant le dispositif sans limite d'âge**. Le Gouvernement a donc déposé un amendement pour que soit directement modifié le code général des impôts, en son article 195.

Sans préjuger du vote final du PLF après la navette parlementaire, il faut se réjouir de cette avancée significative que représente cette nouvelle mesure de reconnaissance.

Mme Miralles, secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, a fait parvenir à tous les présidents des grandes associations du monde combattant un courrier pour préciser les modalités de cette démarche.

Fonctionnement interne

Comité consultatif social et solidarité

Le comité s'est réuni le 24 novembre 2022 avec la participation d'Alain Burgaud (UNC-85), de Michel Cottignies (UNC-34), de Meriem Hafsi (UNC-75), de Michel Thomas (UNC-68) et de Pascal Dupont (conseiller juridique du siège).

64 dossiers ont été traités :

- ☛ 34 pour des veuves d'anciens combattants (53 %)
- ☛ 18 pour des anciens combattants (28 %)
- ☛ 5 pour des soldats de France (7 %)
- ☛ 2 pour des Opex (3 %)
- ☛ 2 pour des veuves de soldats de France (3 %)
- ☛ 1 pour une veuve de guerre (1,5 %)
- ☛ 1 pour un pupille de la Nation (1,5 %)
- ☛ 1 pour un enfant d'ancien combattant (1,5 %)

Rappel cotisations

Les fédérations départementales ne doivent pas oublier de s'acquitter du troisième tiers de leur cotisation. Cela permettra de déterminer leur nombre précis d'adhérents et ainsi de fixer leur nombre de voix pour l'assemblée générale du printemps prochain !

La Voix du Combattant

Qualité des photographies illustrant un article.

Cela a été précisé à de nombreuses reprises : les photos envoyées avec les articles pour les éditions régionales doivent être impérativement en haute définition (au moins 500 Ko), telles que téléchargées des appareils, après avoir vérifié que la messagerie ne compressait pas automatiquement les pièces jointes.

Si cette règle n'est pas respectée, les illustrations sont inexploitable pour une impression papier et l'article est donc publié sans photos.

Cela est dommageable à double titre : l'information n'est pas correctement mise en valeur et la mise en page des articles s'en ressent car il faut que la rédaction comble les espaces vides.

Il est donc impératif de se conformer strictement à cette règle si vous ne voulez pas avoir de mauvaise surprise à la lecture de votre magazine...!

Du côté du magasin

Voici la carte de vœux de l'UNC pour la nouvelle année : elle symbolise le passage de témoin entre les générations, car la jeunesse est l'avenir de nos valeurs !

Elle sera disponible au magasin à partir du début décembre.



Un nouveau produit arrive !

Vous pourrez bientôt acquérir au magasin, vraisemblablement courant janvier, ce porte-clef brodé souple aux couleurs de l'UNC, imprimé en recto-verso, d'une taille de 13x3 cm.

Plus de détail sur les dates exactes de livraison le mois prochain.

● Union Nationale des Combattants

● www.unc.fr